

L'enregistrement des opérations relatives aux achats

I - L'enregistrement des opérations d'achat : la facture de doit

Les factures d'achat peuvent faire l'objet de divers enregistrements. On peut y trouver des acomptes, des frais de port qui doivent être enregistrés dans des comptes spécifiques.

Enregistrement d'une facture avec TVA, remise, escompte et frais de port

607 - Achats de marchandises	9 500,00
765 - Escomptes obtenus	190,00
6241 - Transports sur achats	120,00
44566 - TVA déductible sur biens et services	1 848,28
401 - Fournisseurs	11 278,28

Fournisseur	Doit	Client
Facture n° 4...		
Montant brut		10 000,00
Remise 5 %		500,00
Net commercial		9 500,00
Escompte 2 %		190,00
Net financier		9 310,00
Frais de port		120,00
TVA 19,60 %		1 848,28
Net à payer		11 278,28

Cette facture présente deux remises : une remise commerciale et une remise financière. Le compte de charges (607) n'est enregistré qu'au niveau du net commercial. L'escompte, qui est une réduction financière, fait l'objet d'un enregistrement dans un compte de produits.

Enregistrement d'une facture avec TVA, remise, escompte, frais de port et acompte

• Enregistrement lors du versement de l'acompte

4091 - Fournisseurs - Avances et acomptes versés s/cdes	200,00
512 - Banque	200,00

• Enregistrement lors de la facturation

607 - Achats de marchandises	9 500,00
765 - Escomptes obtenus	190,00
6241 - Transports sur achats	120,00
44566 - TVA déductible sur biens et services	1 848,28

Fournisseur	Doit	Client
Facture n° 5...		
Montant brut		10 000,00
Remise 5 %		500,00
Net commercial		9 500,00
Escompte 2 %		190,00
Net financier		9 310,00
Frais de port		120,00
TVA 19,60 %		1 848,28
Net TTC		11 278,28
Acompte		200,00
Net à payer		11 078,28

Deux éléments s'ajoutent à la facture précédente : les frais de port et un acompte. Le client considère les frais de port comme une charge enregistrée dans le compte « Transports » (624). Il s'agit soit d'un forfait, soit de l'équivalent payé au transporteur.

4091 - Fournisseurs - Avances et acomptes versés s/cdes	200,00
---	--------

401 - Fournisseurs	11 078,28
--------------------	-----------

II - L'enregistrement des opérations de vente : la facture d'avoir

Enregistrement d'un retour sur marchandises équivalent à 10 % de la facture de doit initiale

Comptabilité de l'acheteur

607 - Achats de marchandises	950,00
765 - Escomptes obtenus	19,00
44566 - TVA déductible sur biens et services	182,48
401 - Fournisseurs	1 113,48

Fournisseur	Avoir	Client
Facture n° 3...		
Montant brut		1 000,00
Remise 5 %		50,00
Net commercial		950,00
Escompte 2 %		19,00
Net financier		931,00
TVA 19,60 %		182,48
Net à votre compte		1 113,48

L'enregistrement d'une facture d'avoir s'effectue à l'inverse d'une facture de doit. Dans le cas d'un retour de marchandises, les mêmes comptes vont être utilisés que lors de la facturation initiale.

Enregistrement d'un avoir équivalent à 5 % de la facture de doit initiale

Comptabilité de l'acheteur

6097 - RRR obtenus s/achats de marchandises	475,00
765 - Escomptes obtenus	9,50
44566 - TVA déductible sur biens et services	91,24
401 - Fournisseurs	556,74

Fournisseur	Avoir	Client
Facture n° 3...		
Montant brut		500,00
Remise 5 %		25,00
Net commercial		475,00
Escompte 2 %		9,50
Net financier		465,50
TVA 19,60 %		91,24
Net à votre compte		556,74

Dans le cas d'une facture d'avoir portant sur un rabais, une remise, une ristourne, un compte spécifique va être utilisé. C'est le compte « 6097 - Rabais, remises, ristournes obtenus ».

III - Quelques enregistrements particuliers

Les frais de port	Ils font l'objet d'un enregistrement dans le compte 624, que l'entreprise les finance ou pas par ses propres moyens. Ils peuvent faire l'objet d'un enregistrement dans le compte 608 ou être directement affectés à la marchandise ou à l'approvisionnement.
Les frais accessoires sur achats	Il s'agit des frais liés à la vente et payés à des tiers (transport, commissions, assurances). Ils peuvent être comptabilisés à l'un des comptes d'achat (601 à 607) et non aux comptes de charges par nature (624, etc.) lorsqu'ils peuvent être affectés de façon certaine à telle catégorie de marchandises ou d'approvisionnement. Cette option est obligatoire si l'entreprise utilise le système développé. En fin d'exercice, ils font obligatoirement l'objet d'un détail en annexe. Ils peuvent également faire l'objet d'un enregistrement dans le compte 608 (ou une de ses subdivisions).